



PROTOCOLE SANITAIRE

REOUVERTURE DU COLLEGE AUX ELEVES DE 6^{ème} et de 5^{ème}

Le code de l'éducation (article R 421-20) prévoit que le conseil d'administration « fixe (...), en particulier, les règles d'organisation de l'établissement ». Il a également compétence, aux termes du même article, pour délibérer sur les questions relatives à l'hygiène, à la santé, à la sécurité. Enfin, « Il peut être consulté par le chef d'établissement sur les questions ayant trait au fonctionnement administratif général de l'établissement » en vertu de l'article R421-23.

Date de validité

A compter du 18 mai, jusqu'au 29 mai dans un premier temps, possibilité d'une prorogation jusqu'au 4 juillet 2020

PRINCIPES GENERAUX

- **Le maintien de la distanciation physique**
- **L'application des gestes barrières**
- **La limitation du brassage des élèves**
- **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**

LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRES

- Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé publique France

COVID-19

**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)

ELÈVES CONCERNÉS

- *Du 18 au 29 mai : accueil uniquement des classes de 6^{ème} et 5^{ème} sur la base du volontariat avec inscription par coupon réponse. En fonction du nombre d'élèves présents et avec un effectif maxi de 15 élèves (14 élèves si présence d'une AVS dans la classe) : alternance une semaine sur deux des groupes demi-classe (sauf si l'effectif présent pour une classe est inférieur ou égal à 15). Pendant cette période, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, enfants de personnels prioritaires seront accueillis au CDI (dans la limite de 8 élèves).*

AVANT DE SE RENDRE AU COLLÈGE

- *Prendre la température de l'enfant (si fièvre supérieure à 37,8° ne pas envoyer l'enfant au collège)*
- *Prévoir plusieurs masques pour la journée*
Prévoir un sac plastique pour déposer le masque qui a servi le matin
- *Si il y a une personne à risques dans la famille, il est préférable de ne pas envoyer l'enfant au collège*
- *Prévoir une bouteille d'eau*
- *Les élèves qui se rendent au collège en bus doivent avoir un masque pour prendre le bus.*

Aucun échange de matériels entre les élèves. Chacun devra disposer de son propre matériel pour la journée.

HORAIRES DU COLLÈGE

- Arrivée des élèves au collège à 08h15 pour les élèves de 6^{ème} n'empruntant pas le bus scolaire
- Arrivée des élèves au collège à 08h25 pour les élèves de 5^{ème} n'empruntant pas le bus scolaire
- *Récréation du matin:*
 - Classe de 6^{ème} : 10h00 - 10h20
 - Classe de 5^{ème} : 10h25 – 10h45
- *Récréation de l'après-midi :*
 - Classe de 6^{ème} : 15h25 – 15h45
 - Classe de 5^{ème} : 15h00- 15h20

HORAIRES DE LA DEMI PENSION

LUNDI ET JEUDI

Passage au Self et sorties des externes (ces horaires pourront être modifiés en fonction de la prise en charge par l'AED des effectifs au self) :

- 6 A et B : 11h30
- 6 C : 11h45
- 6D ET E : 11h50
- 5A et B : 12h05
- 5G4 et D : 12h20
- 5C : 12h30

HORAIRES DE LA DEMI PENSION

MARDI

Passage au Self et sorties des externes (ces horaires pourront être modifiés en fonction de la prise en charge par l'AED des effectifs au self)

- 5C et D : 11H30
- 5G4 : 11H45
- 5A et B : 11H50
- 6D et E : 12h05
- 6C : 12h20
- 6A et B : 12H30

HORAIRES DES SORTIES

- 16h50 : 6A et 6B
- 16h55 : 6C et D
- 17h05 : 5A et B
- 17H15 : 5C et G4

LE LAVAGE DES MAINS

- Le lavage sera réalisé, par gel hydro alcoolique à minima :
- A l'arrivée le matin
- Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Le soir avant de rentrer chez soi.

LE PORT DU MASQUE

- Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des écoles et des établissements des masques dit « grand public » de catégorie I (filtration supérieure à 90%).
- Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale dotera chaque école, collège ou lycée pour que des masques, de même qualité que ceux offerts aux enseignants (masques « grand public » de catégorie I) puissent être mis à disposition des élèves qui souhaitent ou doivent en être équipés et qui peuvent en user à bon escient.
- Port du masque pour les élèves si le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté.

LIMITER AU MAXIMUM LE BRASSAGE DES ÉLÈVES

- La stabilité des classes, des groupes et des élèves est une stratégie claire visant à réduire le brassage des élèves. Limiter les déplacements des élèves dans l'établissement par l'affectation d'une salle dédiée à une classe avec déplacement des enseignants dans chacune des classes.
- *Le format 1 classe = 1 salle est le principe retenu pour le collège.*
- **Les récréations** seront organisées par groupes de classes en tenant compte des recommandations en termes de distanciation et de gestes barrière et par zone géographique préétablie ; en cas de difficulté d'organisation, elles pourraient être remplacées par des temps de pauses en classe à la fin du cours.

ASSURER LE NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS

- Pour les salles de classe qui sont restées fermées depuis au moins 5 jours, la probabilité que le virus soit présent sur les surfaces est quasi nulle et aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel est suffisant. Les pièces qui ont été utilisées doivent faire l'objet d'un bionettoyage avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires s'ils respectent la norme de virucidie pour les virus enveloppés.

ACCUEIL

- *La direction sera présente aux entrées et sorties de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.*
- *Port du masque pour l'accueillant et solution hydro-alcoolique à sa disposition*
- *Les portes d'entrées (porte, portail) seront maintenues ouvertes pour limiter les points de contact.*
- *Des affiches d'information et de prévention seront installées dans les points stratégiques de l'établissement*
- *Les élèves seront appelés individuellement pour se rendre en classe sous la surveillance de l'enseignant. A ce moment là , les consignes de sécurité seront rappelées.*

LA SALLE DE CLASSE

- *Son organisation respecte une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs.*
- *Le mobilier et matériel non nécessaire a été neutralisé*
- *Les portes des classes seront maintenues ouvertes*
- *Les élèves seront invités à se laver les mains par gel hydro-alcoolique et à se rendre un par un à la place attribuée (étiquette sur la table).*
- *L'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par l'ouverture des fenêtres pendant 15 minutes) par les agents , durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée sera assurée par les professeurs.*

CIRCULATION ET RÉCRÉATIONS

- Une signalétique a été mise en place (marquage au sol à l'entrée de l'établissement et à l'entrée des salles de classes, zones de récréation, self, neutralisation des bancs, des tables de Ping-Pong et des rampes).
- Les récréations décalées ainsi que les passages au self auront pour objectif de limiter le brassage dans les zones de circulation.
- Au sein de la cour, une partie sera réservée aux classes de 6^{ème} et une autre aux classes de 5^{ème} identifiées par des lettres (en fonction des classes).
- Le lavage des mains sera réalisé avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
- En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, les récréations se dérouleront en classe.

NETTOYAGE

- *Le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage avant l'arrivée du public.*
- *Un nettoyage des sanitaires (toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs) et des points de contact (poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs) sera réalisé régulièrement.*

RESTAURATION

- *Les élèves n'emprunteront pas la barre de self. Ils se rendront à une place désignée où un plateau sera disposé. Les plats seront distribués sur place par les agents. Les déplacements des élèves ne seront pas autorisés.*
- *Un nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur sera réalisé*
- *L'utilisation de micro-ondes est interdit*
- *Pas d'usage des fontaines à eau. Un agent sera présent dans la salle de restauration pour servir à boire et du pain de manière individuelle.*
- *Le local de prise des repas sera aéré avant et après en ouvrant les fenêtres.*

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- Réduire l'effectif présent en continuant le télétravail pour une partie du personnel quand cela est possible.
- Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et période de repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles de professeurs, ...).
- Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation sociale.
- Aménager les locaux de sorte qu'au moins un mètre soit laissé entre les places assises.

BUREAUX

- *En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.*
- *Rester au même bureau toute la journée.*
- *Affectation individuelle pour les personnels en salle informatique (étiquetages des ordinateurs par personnels)*
- *Chaque enseignant prendra en charge le nettoyage de son poste de travail ainsi que du matériel à disposition à son arrivée avec lingettes désinfectantes à disposition.*

FORMATION DES PERSONNELS

- *Une séance de formation est prévue en visio-conférence le jeudi 14 mai par les infirmières de l'établissement à destination de l'ensemble des personnels*
- *Les élèves recevront lundi matin des éléments de prévention autour des gestes barrières et du protocole mis en place.*